

Carnet d'accueil



Deux écoles, une direction



Rue de la Rolée, 4

4550 Nandrin

Tél : 085/51.21.28

Page Facebook :

Ecole Libre Saint-Martin
Nandrin



Rue de l'Église, 30

4557 Tinlot

Tél : 085/51.10.29

Page Facebook :

Ecole Sainte-Reine Tinlot

Direction : Grebeude Véronique

Gsm : 0479/15.37.75

saintmartin.nandrin@gmail.com

Table des matières

1. MOT DE LA DIRECTION	2
2. LES PROJETS	3
2.1. PROJET PÉDAGOGIQUE	3
2.2. PROJET ÉDUCATIF	3
2.3. PROJET D'ÉTABLISSEMENT	3
3. RÈGLEMENTS	8
3.1. RÈGLEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES (FWB)	8
3.2. RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR (ELNT)	10
3.3. RÈGLEMENT DES ÉTUDES ELNT	12
3.4. RÈGLEMENT DES PARENTS	13
3.5. RÈGLEMENT DES ENFANTS	15
4. ORGANIGRAMME DE L'ÉCOLE LIBRE NANDRIN-TINLOT	18
4.1. NOS ACTIVITÉS	18
4.2. NOS COMITÉS	18
4.3. AUTRES GROUPES	19

1. Mot de la direction

Chers parents,

L'école est en perpétuel changement, il n'est pas toujours facile de s'y retrouver entre les différents projets et règlements.

Ce document vous propose, ainsi qu'à votre enfant, de comprendre le fonctionnement et les rouages de notre établissement. Il permet de découvrir la philosophie que nous voulons y développer : un lieu de respect, d'apprentissages, de participation et d'épanouissement. Nous souhaitons une école familiale où nous mettons tout en œuvre pour que les élèves découvrent le plaisir d'apprendre, de partager et de communiquer.

Ce document est aussi un contrat passé entre le pouvoir organisateur, la direction, l'équipe éducative, l'équipe extrascolaire, votre enfant et vous. Merci de conserver ce livret précieusement car vous n'en recevrez qu'un. Toute modification apportée pendant la scolarité de votre enfant sera précisée sur le site de l'école.

Je vous remercie pour toute l'attention que vous porterez à cette brochure ainsi que pour la confiance que vous nous accordez. Je reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Véronique Grebeude, directrice

2. Les projets

2.1. Projet pédagogique

Vous trouverez dans notre projet pédagogique toutes les actions et tous les moyens mis en place par nos équipes pédagogique et éducative pour atteindre les objectifs et les valeurs prioritaires de notre école.

Le projet pédagogique du pouvoir organisateur énumère les principales valeurs que nous voulons inculquer aux enfants en termes de compétences et savoir-faire.

Principaux axes :

1. En référence au document « Mission de l'école chrétienne » de l'enseignement libre, chaque élève est considéré dans sa singularité et nous devons l'amener à l'exercice responsable de la liberté. Un soutien privilégié est accordé à ceux qui en ont le plus besoin.
2. Apprendre aux élèves à apprendre est essentiel pour acquérir l'autonomie dans la suite de leurs études.
3. Les Socles de compétences constituent la base des matières à maîtriser. Nous visons à les ancrer puis en fonction des aptitudes et capacités de chacun, à les dépasser au maximum, spécialement dans les domaines du savoir lire et écrire, des mathématiques, des langues et de l'éveil. Si nécessaire, des aides sont proposées.
4. Cela doit se faire dans un climat chaleureux et accueillant. Outre le savoir-faire, l'école est donc une communauté où s'apprend le savoir-être humain et citoyen.

2.2. Projet éducatif

Notre projet éducatif énumère les comportements que nous promouvons pour atteindre les objectifs et les valeurs prioritaires de notre école :

1. Politesse, discipline et respect d'autrui sont les bases d'une vie en école, tout comme l'ordre, la propreté et le respect des infrastructures.
2. Un travail quotidien est exigé pour entretenir le souci de l'effort permanent.
3. L'évaluation régulière signée par les parents assure un suivi continu.
4. Des sanctions sont prévues pour le non-respect des règles.

2.3. Projet d'établissement

Notre projet d'établissement énumère toutes les activités que nous nous engageons à organiser dans les classes ou dans l'école :

2.3.1. Savoirs

Notre programme officiel est celui de l'enseignement catholique et dans nos implantations, nous mettons l'accent sur la maîtrise de la langue avec une attention particulière pour les compétences lire et écrire. La formation mathématique, les cours d'éducation physique, d'éveil, de religion et l'initiation à une seconde langue font également partie de nos préoccupations. Dans chaque domaine, nous mettons en place des activités qui visent à développer des compétences au niveau des savoirs mais également au niveau de la méthode de travail, du développement personnel et social (interaction, travail collaboratif, ...).

Les compétences lire et écrire

Dans ces deux domaines de la langue française, nous souhaitons :

- donner à l'enfant l'envie de lire et d'écrire, en le plaçant dans un milieu favorable à la découverte de ces compétences ;
- permettre à l'enfant de développer des stratégies et des outils pour améliorer son savoir lire et son savoir écrire ;
- donner du sens à la lecture et à l'écriture.

Notre équipe éducative a choisi la méthode analytique pour l'apprentissage de la lecture.

Nous proposons aux élèves des outils motivants : bibliothèques, animations autour du livre avec l'aide de personnes extérieures, ordinateurs et multimédias, rassemblements de toute l'école lors d'accueils, échanges interclasses, correspondances avec d'autres écoles, textes lus par les grands aux plus petits, ...

La formation mathématique :

Les mathématiques sont travaillées de la classe d'accueil à la sixième année primaire. Elles sont abordées de diverses manières en fonction de l'âge de l'enfant et de la réalité de la classe. Elles peuvent s'intégrer dans des projets, être vues par le biais du jeu, faire l'objet de manipulations, ... dans le but de susciter l'intérêt des enfants et de construire des savoirs et des savoir-faire durables.

L'éducation physique et la psychomotricité :

En maternelle, le cours est donné par un.e psychomotricien.ne à raison de 2 périodes par semaine. D'autres jeux psychomoteurs sont également proposés par les enseignant.e.s de même qu'une séance de yoga hebdomadaire en première maternelle.

En primaire, le cours est assuré par un maître d'éducation physique, 2 périodes par semaine. Nous y intégrons un cours de natation de la première à la quatrième primaire. Celui-ci est encadré par deux professeurs, un maître-nageur et un surveillant.

L'éveil :

Dans notre école, dès leur plus jeune âge, les enfants sont ouverts à la nature de différentes manières. Celles-ci sont détaillées au point 2.3.2. sur l'environnement.

Tous les autres aspects de l'éveil qu'il soit scientifique, géographique, historique, artistique ou musical sont également développés (expériences, documents, témoignages, visites diverses, séjours, bricolages, création d'œuvres artistiques, découverte des instruments de musique, chants,...)

La religion :

Notre enseignement est basé sur les valeurs de l'Évangile. Tout au long de leur scolarité, les enfants découvrent Jésus et son enseignement. Ils apprennent, outre les messages bibliques, la vie des saints et la signification des fêtes religieuses, à se comporter en chrétiens, respectueux de soi-même, des autres et de la planète.

La seconde langue :

Dans notre école, nous proposons le choix d'apprendre le néerlandais ou l'anglais. Nous souhaitons que l'enfant se familiarise avec une langue étrangère et s'ouvre au monde en s'engageant éventuellement dans des échanges culturels. En 5e et 6e primaire, les élèves bénéficient de deux heures par semaine de la langue choisie.

2.3.2. Protection de l'environnement et promotion de la santé

Santé

Être en bonne santé ce n'est pas seulement ne pas être malade et c'est une condition favorable aux bons apprentissages. C'est pourquoi nous proposons des activités et/ou des leçons afin de sensibiliser les élèves à une alimentation équilibrée (éveil scientifique, repas équilibrés, potages, fruits, ...).




Nous organisons des activités sportives (jogging, journée sportive, cross interscolaire, ...).

Nous sensibilisons les enfants à la biodiversité et à la protection de la faune et de la flore, notamment lors des classes de dépaysement.

Nous incitons les élèves au respect des règles d'hygiène (lavage des mains, propreté des toilettes,...).

Environnement

Notre école est particulièrement sensible et attentive au respect de l'environnement. Nous organisons le tri des déchets dans l'école, afin de promouvoir la suppression ou la revalorisation de ceux-ci. En classe, nous mettons en place des moments de sensibilisation sur ce sujet.

 COUR DE L'ÉCOLE		Animaux de l'école 	x
		Compost Intradel Compost école	x
		Recyclage Intradel 	x

De plus, la récolte de certains déchets (piles, cartouches d'encre, ...) permet l'achat de matériel pour les projets de l'école.

		Bebat 	Épargne de points par kg de piles pour acheter du matériel pédagogique
		Ecoplus Services http://www.ecopluservices.be 	1 cartouche = 1 €
		TerraCycle 	x

Le coin nature et la classe nature

Dans le pré de l'école, nous avons une mare, un potager et un espace clos avec des animaux (chèvres, poules, lapins, ...) dont les élèves de M. Paul et M. Nicolas s'occupent.

Les élèves des classes maternelles ont la chance de se rendre une fois par semaine dans un espace privé aménagé en classe nature. Ils y travaillent autant que dans une classe mais à l'extérieur.



2.3.3. Multimédia

Notre école possède une Cyberclasse depuis 2006. Le but de ce projet est qu'élèves et professeurs puissent disposer d'un matériel performant afin d'utiliser les TIC (technologies de l'information et de la communication) dans le cadre de l'apprentissage scolaire et donc d'ouvrir les jeunes au monde « informatisé » dans lequel nous vivons. Aujourd'hui, notre école dispose d'ordinateurs et de tablettes équipés de programmes spécifiques pour l'enseignement.



Quels sont les avantages de toutes ces technologies ?

- Travail autonome, respectant les rythmes de chaque élève.
- Travail individualisé.
- Façon plus ludique d'aborder la matière.
- Apprentissage des bases de la dactylographie grâce à une application conçue pour les jeunes.
- Recherche de documentation sur Internet.
- Accès aux plateformes Wazzou et Scoodle Play (qui proposent des exercices de français, mathématiques et néerlandais adaptés au niveau de l'élève).
- Projection de vidéos didactiques, par exemple lors des cours de sciences (ex : « C'est pas sorcier »).
- Utilisation de cartes géographiques et historiques.

L'informatique à l'école s'inscrit parfaitement dans les stratégies du futur plan de pilotage en matière d'insertion des outils numériques dans les apprentissages.

2.3.4. Accueil, tolérance et citoyenneté

Nous insistons sur la découverte et la propagation de messages de tolérance en établissant un climat de confiance et de dialogue entre tous les acteurs de l'école.

Nous organisons également des activités avec des personnes handicapées, âgées, d'une autre culture ou d'une autre langue.

Nous accueillons, intégrons les nouveaux élèves et privilégions la coopération plutôt que la compétition.

Nous mettons en place des activités de parrainage entre les plus petits et les plus grands.

2.3.5. Ouverture vers l'extérieur

Chaque année, nous proposons à l'ensemble des classes, des activités culturelles, pédagogiques (musées, théâtre, excursions, ...) au sein de l'école ou en extérieur. Nous organisons des rencontres entre les élèves des deux implantations lors d'activités communes.

2.3.6. Bien-être à l'école

Le bien-être de l'enfant fait aussi partie des bonnes conditions à réunir pour bien apprendre. Aussi chaque enseignant, selon sa personnalité, est soucieux d'instaurer des activités et des règles qui favorisent un climat de bien-être en classe. Celles-ci peuvent prendre des formes diverses : cercles de parole, charte, sanctions réparatrices...

La cour a été aménagée en zones de couleurs afin de réguler les récréations et de permettre à chacun de s'y sentir bien.

3. Règlements

3.1. Règlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)

3.1.1. Inscription

Notre école fait partie du réseau d'enseignement libre confessionnel subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il fonctionne sous statut privé. Par l'inscription dans un établissement, tout élève mineur et ses parents ou la personne investie de l'autorité parentale en acceptent les projets éducatif, pédagogique et le projet d'établissement. Ils adhèrent au règlement des études, aux règlements d'ordre intérieur de l'école, des parents et des enfants.

3.1.2. Inscription régulière des élèves

Toute inscription au sein de notre établissement implique de la part des parents ou de la personne légalement responsable le respect des règles de la FWB sur l'absentéisme. Toute absence doit être justifiée par écrit (Arrêté CF du 23/11/98). Merci d'utiliser exclusivement le document jaune de justification fourni par l'école. Les absences autorisées par la FWB sont :

- * Un cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles appréciées par le chef d'établissement. Par force majeure ou circonstances exceptionnelles, nous entendons un problème familial, de santé mentale ou physique de l'élève ainsi qu'un problème de transport.
- * La convocation par une autorité publique (demander une attestation).
- * Le décès d'un parent ou d'un membre de la famille de l'élève jusqu'au quatrième degré.
- * Le décès d'un parent ou d'un membre de la famille de l'élève, au premier degré, l'absence ne peut pas dépasser 4 jours.

Pour que l'absence soit valablement couverte, le justificatif doit être remis au titulaire au plus tard le jour de retour de l'élève dans l'établissement.

Dès que l'élève compte 9 demi-jours d'absence injustifiée, le directeur le signalera impérativement au service du contrôle de l'obligation scolaire de l'administration.

3.1.3. Conséquences de l'inscription scolaire

L'inscription scolaire concrétise un contrat entre l'élève, ses parents et l'école. Ce contrat reconnaît à l'élève ainsi qu'à ses parents des droits mais également des obligations :

- La présence à l'école primaire de l'élève.
- L'obligation scolaire à partir de 5 ans dès la rentrée scolaire 2020-2021.
- L'élève est tenu de participer à tous les cours (y compris natation et gymnastique) et à toutes les activités pédagogiques. Pour toute absence à un cours, une justification écrite, une attestation médicale ou un certificat seront obligatoires. A titre exceptionnel, le professeur d'éducation physique peut, pour des raisons médicales, accorder une dispense du cours de natation ou de gymnastique.

3.1.4. Reconduction des inscriptions

L'élève inscrit régulièrement le demeure jusqu'à la fin de sa scolarité, excepté :

- lorsque la réinscription de l'élève est refusée, dans le respect des procédures légales au plus tard le 5 septembre ;
- lorsque les parents ont fait part, dans un courrier au chef d'établissement, de leur décision de retirer l'enfant de l'établissement ;
- au cas où les parents auraient un comportement marquant le refus d'adhérer aux différents projets et règlements repris ci-dessus, le Pouvoir Organisateur se réserve le droit de refuser la réinscription de l'élève l'année scolaire suivante et cela dans le respect de la procédure légale.

3.1.5. Les photos et RGPD

PHOTOS

Toutes les photos prises en groupe dans le cadre scolaire sont susceptibles d'être publiées sur le site internet de l'école, sur le blog de Nandrin et sur le groupe privé Facebook.

En accord avec la loi belge du 1/09/2001 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, si pour une quelconque raison, vous vous opposez à l'utilisation de ces photos, merci d'en informer la direction par mail. Sans réaction de votre part, nous prendrons cela pour un accord.

RGPD (règlement général sur la protection des données)

Dans un souci de protéger la planète et de diminuer notre consommation de papier, la plupart des informations vous seront communiquées via votre adresse mail. Sans avis contraire de votre part, celle-ci sera transmise au service ATL (activités et stages pendant les vacances), aux différents comités qui animent la vie de l'école, comité des parents, comité jogging, ...

3.1.6. Les assurances

Tout élève est assuré dès que la surveillance débute (soit à partir de 7h00 jusqu'au moment où il quitte l'école) et sur le chemin entre l'école et le domicile. L'assurance ne couvre pas les vols et n'intervient que pour les dégâts matériels ou dommage provoqué par un membre du personnel. Tout accident, quelle qu'en soit la nature, dont est victime un élève dans le cadre de l'activité scolaire, doit être signalé dans les meilleurs délais à l'école, auprès de la direction ou de son représentant (cfr. art. 19, loi du 25 juin 1992). Les enfants qui sont véhiculés par les parents dans le cadre des activités scolaires extérieures sont couverts par une assurance contractée par l'école.

3.1.7. Les frais scolaires

Notre pédagogie se veut ouverte sur le monde et sur l'extérieur. Notre année scolaire est rythmée par des projets, des activités culturelles et sportives motivantes pour améliorer les savoirs, les savoir-faire et le savoir-être. Nous tentons de susciter et de cultiver le plaisir d'apprendre.

En choisissant notre école, les parents s'engagent à s'acquitter des frais scolaires demandés par l'établissement au profit des élèves et dont le montant peut être réclamé par l'établissement dans le respect des dispositions décrétales en la matière (Réf. circulaire 7134 gratuité).

Nous vous informons de ce montant approximatif en début de chaque année scolaire. Une légère modification peut avoir lieu selon les activités proposées.

3.2. Règlement d'ordre intérieur (ELNT)

3.2.1. Frais scolaires obligatoires liés à notre école

Les montants annoncés ci-dessous le sont à titre indicatif et varient d'une année à l'autre.

FRAIS DE PISCINE ET DE TRANSPORT

2,5 € par cours de natation (de P1 à P4)

FRAIS LIÉS AUX SÉJOURS PÉDAGOGIQUES AVEC NUITÉES, CLASSES DE DÉPAYSEMENT

- 99 € pour les classes de ferme (en M2)
- 190€ pour les classes de mer (en P3)
- 110 € pour les classes vertes (en P4)
- 550 € pour les classes de neige (en P6 à Nandrin et P5-P6 à Tinlot - paiements échelonnés dès la P5)

FRAIS LIÉS AUX ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES

25€ vous seront demandés au début de chaque trimestre sous forme de provision.

3.2.2. Services proposés par l'école et le comité de parents

- Potage deux fois par semaine (0,60 € par potage), préparé par l'asbl « Devenirs »
- Dîners chauds 1 fois par semaine (3 € en maternelle et 3,80 € en primaire), préparés par l'asbl « Devenirs »
- Collations saines : buffets fruits et légumes de culture biologique (1,50€/semaine en maternelle et 1€/mois en primaire)
- Photos scolaires une fois par année (environ 12 €)
- Abonnements JDE, Averbode (Dorémini, Bonjour, Dauphin, Tremplin), L'Ecole des Loisirs, Bayard, carnets de vacances.

3.2.3. La vie au quotidien

HORAIRE

- Accueil temps libre (garderie) dès 7h00
- Début des cours à 8h55
- Temps de midi de 12h35 à 12h55
- Accueil temps libre du midi : 12h55-13h45
- Fin des cours à 15h25 et 12h35 le mercredi
- Etude de 15h40 à 16h pour les P1 à P3 et de 15h40 à 16h15 pour les P4 à P6
- Accueil temps libre de 15h25 à 18h30.

REPAS DE MIDI

Les repas sont pris en classe.

L'ASBL « Devenirs » propose du potage tous les lundis et jeudis et un repas chaud le vendredi. Les commandes et les paiements se font auprès de l'association via le site internet <https://www.devenirsencuisine.be/>.

LE SENS DE LA VIE AU QUOTIDIEN

Chaque élève aura à cœur de :

- respecter les règles de bonne conduite et de savoir-vivre en tout lieu et à tout moment de la journée ;
- se montrer serviable et respectueux envers toute personne adulte (direction, enseignants, surveillants, parents, ...) et envers les autres élèves ;
- respecter l'ordre et la propreté ;
- respecter la ponctualité, notamment : en étant présent régulièrement à l'école, en étudiant ses leçons, en rendant ses devoirs ainsi que les documents signés par les parents dans les délais impartis.

3.3. Règlement des études ELNT

3.3.1. Bulletins et examens

Notre école a créé son propre bulletin. Il évalue le travail journalier en trois périodes. Des examens sont proposés à Noël et en fin d'année à partir de la 3^e année. Les dates de remise de ces bulletins vous sont communiquées en début d'année dans l'agenda.

Des examens externes du réseau libre (Interdiocésains) sont proposés aux élèves de P2 et P4. Ceux de fin de 6^e année sont organisés en juin en collaboration avec d'autres écoles. Ces derniers permettent l'attribution ou non du CEB (certificat d'études de base).

3.3.2. Passage des classes

Le parcours de l'enfant dès son inscription à l'école n'est pas figé. Il peut être soumis à des modifications. Nous nous réservons le droit de remanier les groupes pour le bien des élèves. Un enseignant n'est pas attaché définitivement à une année. Toutes les décisions prises au sein de notre établissement sont toujours mûrement réfléchies.

3.3.3. Travaux à domicile

L'équipe pédagogique prévoit du travail à domicile de manière journalière. Les travaux à la maison sont adaptés au niveau d'enseignement. L'école s'assure que chaque élève puisse avoir accès aux documents de référence nécessaires.

3.4. Règlement des parents

La direction, l'équipe enseignante et les accueillantes mettent tout en œuvre afin de favoriser le développement intellectuel, physique, culturel et social de votre enfant. L'école est un lieu où se transmettent des valeurs et où se tissent des liens qui permettent l'épanouissement de chacun. Notre mission ne peut s'accomplir qu'en partenariat avec vous, dans la confiance mutuelle et le respect des règles.

3.4.1. Horaire

Veillez à ce que votre enfant arrive à 8h50 au plus tard, afin de respecter le travail des enseignants et la concentration des élèves. Les cours débutent à 8h55.

Nous vous demandons de quitter la cour dès la première sonnerie, afin de permettre une prise en charge correcte de chaque classe par son enseignant.

Veillez à ne pas déranger la classe durant les heures de cours, sauf cas de force majeure. Les cours se terminent à 15h25 et 12h35 le mercredi.

Les classes sont inaccessibles après 15h45.

3.4.2. Sécurité

Si une personne étrangère vient rechercher votre enfant, merci d'en avertir le titulaire, l'accueillant(e) ou la direction. L'information sera inscrite dans le carnet de liaison.

Les enfants qui n'ont pas de laissez-passer permanent ou de justificatif des parents noté dans le journal de classe ne peuvent quitter l'école seuls.

Merci d'attendre votre enfant dans la cour et **non pas dans les couloirs de l'école.**

Pour la sécurité de votre enfant, durant les heures scolaires (de 7h à 18h30), utilisez toujours le parking communal et fermez les barrières. Il est interdit de stationner devant l'école, rue de la Rolée.

3.4.3. Accueil extrascolaire, accueil temps libre

L'accueil temps libre (la garderie) est accessible de 7h à 8h55 et de 15h25 à 18h30 au plus tard. Il s'agit d'un service gratuit qui est destiné prioritairement aux enfants de parents qui travaillent. Nos accueillant.e.s sont formé.e.s par l'ONE et proposent de nombreuses activités à vos enfants.

L'étude est organisée et encadrée par les enseignants :

- P1-P3 de 15h40 à 16h
- P4-P6 de 15h40 à 16h15

3.4.4. Absence pour les élèves à partir de 5 ans

Toute absence, même d'un demi-jour, doit être justifiée. A défaut d'un certificat médical (obligatoire pour une absence de plus de trois jours) ou d'un autre justificatif officiel, veuillez compléter la « carte jaune ». Pour que l'absence soit valablement couverte, le justificatif doit être remis au titulaire au plus tard le jour du retour de l'élève dans l'établissement.

Dès que l'élève compte 9 demi-jours d'absence injustifiée, la direction le signalera impérativement au service du contrôle de l'obligation scolaire de l'administration.

Rappelons que les vacances d'agrément durant les jours scolaires ne sont pas permises (voir chapitre 3.2. sur les absences autorisées par la FWB).

3.4.5. Tri des déchets et respect de l'environnement

Comme déjà stipulé dans notre projet d'établissement, notre école prône le tri sélectif. Les déchets non-recyclables sont proscrits. Nous demandons pour chaque enfant une gourde, une boîte à collations et une pour le repas.

		
Acceptés !	<i>Les enfants reprennent les bouteilles ou/et les récipients à la maison.</i>	Interdits !
		
 <i>collations sans emballage</i>		

En maternelle, nous avons choisi de privilégier les fruits et légumes de culture biologique. Les enfants se voient proposer un buffet varié chaque jour, lors de la collation du matin. De cette façon, nous les aidons à adopter une alimentation saine et équilibrée. Merci de soutenir ce projet.

3.4.6. Signatures

Le journal de classe est un outil de communication qui doit être signé chaque jour ou semaine selon l'année.

Toutes les notes doivent être signées après chaque remarque.

3.4.7. Maladie

Si votre enfant a de la fièvre, a des nausées ou est contagieux, nous vous demandons de le garder à la maison afin d'éviter une contamination dans sa classe. Pour des raisons de responsabilité et de sécurité des enfants, l'équipe éducative ne peut plus donner de médicaments (circulaire n°4888).

3.4.8. Sanctions

L'école est en droit de sanctionner des fautes chez les enfants comme : l'indiscipline, le manque de politesse, la brutalité dans les jeux, la violence, la détérioration du mobilier et des locaux scolaires, le vandalisme, le vol, le racket, le harcèlement, les devoirs non faits, etc. Un système de sanctions, précisé dans le ROI des enfants, est établi en fonction de la gravité des faits.

3.4.9. Liens contractuels avec l'école

Notre école est une école chrétienne où tous les enfants sont éduqués selon les valeurs qui en découlent : accueil, tolérance et citoyenneté. Tous les acteurs : élèves, enseignants, parents, accueillants et direction doivent s'impliquer dans la vie de l'école pour que nous puissions y vivre dans la sérénité.

Afin que chaque élève puisse se situer au sein de l'école et s'y épanouir, toute dispute ou querelle d'enfants reste à l'école et est réglée par le corps enseignant, éducatif et/ou la direction. Nous demandons aux parents de ne pas intervenir personnellement.

Nous vous rappelons qu'en dehors des heures de cours, le personnel est disponible pour rencontrer les parents.

Nous vous demandons d'adhérer à ces règlements : ordre intérieur, école, enfants, études ainsi qu'aux projets : pédagogique, éducatif et d'établissement.

Décret Missions du 24/07/1997, article 76, alinéa 4.

3.5. Règlement des enfants

3.5.1. Horaire

- Tu arrives à 8h50 au plus tard dans la cour.
- Tu te ranges à la première sonnerie. Quand la cloche sonne, tu respectes le silence.

3.5.2. Récréations

- Tu respectes l'horaire des jeux de ballon ; tu n'apportes pas de ballon en cuir.

- Tu restes sous le préau ou dans la salle quand il pleut.
- Tu joues calmement, sans courir, dans le préau et dans la salle.
- Tu ne rentres pas en classe durant les récréations, sauf autorisation.
- Tu ne joues pas dans les couloirs.
- Quand tu joues, tu es fair-play.

3.5.3. Sécurité

- Pour ta sécurité, tu fermes les barrières et les portes.
- Tu ne quittes pas l'école sans autorisation.
- Tu ne vas pas sur les jeux qui te sont interdits.
- Tu ne grimpes pas sur les barrières ni sur le mobilier.

3.5.4. Respect

- La violence n'est pas tolérée dans notre école : ne brutalise pas les autres, ni en actes ni en paroles. Accepte-les comme ils sont et ne te moque pas d'eux.
- Ne vole pas et n'oblige pas d'autres à te donner quelque chose.
- Sois poli ; utilise les mots magiques : bonjour, merci, s'il vous plaît, au revoir, ...
- Arrête-toi pour laisser passer les adultes.
- N'interromps pas une conversation.
- Déplace-toi en silence pendant les heures de cours.

3.5.5. En classe

- Respecte le travail des autres.
- Applique les consignes données par ton titulaire.
- Donne le meilleur de toi-même.

3.5.6. Cours d'éducation physique et de natation

- N'oublie pas ton matériel, marqué à ton nom.
Pour la gymnastique : t-shirt, chaussures de sport et short dans un sac.
Pour la natation : maillot, bonnet et essuie dans un sac.

3.5.7. Matériel individuel

- Vérifie régulièrement ton matériel scolaire et évite les oublis.
- Préfère le matériel utile, efficace et solide aux gadgets coûteux et qui distraient.
- Ne viens pas à l'école avec des objets de valeur (console de jeux, bijoux précieux, ...) ni dangereux qui pourraient blesser.
- N'apporte pas de GSM.
- Pense à tout ton matériel avant de quitter ta classe car elle est inaccessible après 15h45.

3.5.8. Repas

- Pour le dîner, apporte un set de table et un gobelet.
- Prends un repas équilibré, des collations saines et variées.
- Pour les collations et ton repas, utilise une boîte en plastique.
- Pour tes boissons, prends une gourde.
- En classe, mange silencieusement.

3.5.9. Environnement

- Respecte la faune et la flore dans la cour, le pré ainsi que dans les coins nature et élevage.

3.5.10. En garderie (accueil extrascolaire)

- Demande l'autorisation pour te rendre aux toilettes aux surveillant.e.s.
- Préviens et dis « au revoir » quand tu pars.

3.5.11. Sanctions

- Si tu ne respectes pas les règles pendant les récréations, selon la gravité des faits, voici les sanctions encourues :

- 1. Premier avertissement verbal*
- 2. Réflexion dans la zone rouge*
- 3. Exclusion de la cour*
- 4. Note de discipline à faire signer + sanction*
- 5. Après 5 notes, nous contactons tes parents*

➤ Si tu ne respectes pas les règles en classe, selon la gravité des faits, voici les sanctions encourues :

1. *Premier avertissement verbal*
2. *Note de discipline à faire signer + sanction*
3. *Après 5 notes, nous contactons tes parents*

Pour tout acte grave de violence ou d'impolitesse, tu reçois un carnet de discipline.

3.5.12. Accueil temps libre (garderie) ELNT

Lors de l'inscription de votre enfant à la garderie, vous recevrez le règlement de l'Accueil Temps Libre de Nandrin ou de Tinlot.

4. Organigramme de l'école Libre Nandrin-Tinlot

4.1. Nos activités

Traditionnellement, notre école organise le petit déjeuner de la rentrée, un souper d'école en automne, un marché de Noël (un an sur 2), un jogging, une journée sportive, la fête de l'école, ... mais également plusieurs célébrations religieuses préparées par les élèves. Des actions de Carême et autres sont aussi mises sur pied pour venir en aide aux plus démunis : apport financier à des associations pour personnes défavorisées à l'étranger, participation aux opérations Damien, Chococlef, Restos du Cœur, ...

4.2. Nos comités

Au sein de notre établissement, nous avons plusieurs comités qui contribuent à la vie de l'école et aux différentes manifestations. Ils sont très actifs quant à l'organisation et le financement des projets ainsi que lors des événements culturels, sportifs et récréatifs : cadeaux de saint Nicolas, aide aux classes de dépaysement, à l'achat de matériel sportif, à l'équipement de la cour de récréation, ... Ils participent également au marché de Noël, à la préparation du souper, du carnaval, de la fête de l'école, de la brocante, du jogging, des tournois sportifs, ...

Ces comités existent, il ne tient qu'à vous de venir leur apporter votre aide, vos idées, ... Venez les rejoindre pour mettre vos talents et votre créativité au service de vos enfants, pour le bien de l'école.

4.2.1. LE COMITÉ DES PARENTS

Il a pour objectif de mettre les compétences de ses membres au bénéfice de l'école dans un esprit constructif et participatif. Faire partie du Comité des parents permet de collaborer davantage avec les enseignants, d'animer l'école, de concevoir des projets, d'apporter aide et savoir-faire pour le bien-être des enfants dans l'école. Tout parent peut entrer et devenir actif au sein du groupe ou proposer son soutien de manière ponctuelle.

Mail Saint-Martin : comite.saintmartin@gmail.com

Président : M. Cop Eric 0477/29.42.48

Mail Sainte-Reine : vielchuffartnathalie@yahoo.fr

Présidente : Madame Viel-Chuffart Nathalie 0497/27.44.54

4.2.2. LE COMITÉ JOGGING

Il organise le jogging de Nandrin qui est inscrit au Challenge Condrusien, 20 courses vallonnées qui permettent de découvrir le Condroz via des sentiers boisés et chemins, en toute convivialité. Notre école a la chance d'être le point de départ d'une des courses.

Mail : christophe.lecomte@granit-parts.com

M. Christophe Lecomte 0498/50.77.49

5.2.3. LE COMITÉ FOOT

Il organise fin juin les tournois sportifs de Saint-Martin (foot, basket, volley). Il permet aux adultes de venir jouer tous les vendredis soir sur le terrain de foot du pré de l'école.

Mail : marcfilocco02@outlook.com

Président : M. Marc Filocco 0474/26.26.72

4.3. Autres groupes

4.3.1. LA CoPa

Le Conseil de participation est un organe au sein de l'école rassemblant différents partenaires (membres du pouvoir organisateur, direction, enseignants, association de parents, comités) qui est chargé de remettre un avis sur le rapport d'activités annuel de l'école et sur les priorités.

4.3.2. NOS PARTENAIRES

Les Centres PMS (Psycho-médico-social) :

Ils sont composés de psychologues, d'assistants et d'infirmiers sociaux. Ils ont comme objectif d'aider au développement harmonieux des enfants et des adolescents. A cette fin, ils proposent aussi leur collaboration aux parents et aux enseignants. Ils prennent en compte les aspects psychologiques, médicaux et sociaux qui influencent l'évolution personnelle, les relations sociales, les apprentissages et les choix scolaires des élèves. Leurs activités consistent notamment à :

- accueillir, écouter les élèves et leur famille, répondre à leur demande ;
- informer sur les études, les formations et les professions ;
- assurer le suivi de l'évolution pédagogique, sociale, médicale et psychologique (difficultés scolaires, familiales ou relationnelles ; orientation ; projet de vie, ...) ;
- prévenir les inadaptations ;
- orienter vers l'enseignement spécialisé ;
- participer à des actions collectives d'informations (promotion de la santé, violence, ...) sous forme d'animations.

Le Centre PMS est un service public gratuit. Toutes ses interventions sont soumises au secret professionnel et à la loi sur la protection de la vie privée. Pour contacter le Centre PMS de l'école :

Centre PMS

Rue des Augustin, 44 à 4550 Huy

Tel : 085/23.11.39 et 085/21.29.14

Responsables : Psychologue, Madame Vinciane Dupas

Logopède, Madame Fanny Talbot

Le service de Promotion de la Santé à l'école (PSE)

Nous avons choisi, comme équipe agréée pour procéder au bilan de santé, le service PSE de Huy : rue de la Résistance, 2 à 4500 Huy, 085/21.17.41 pseasblhuy@skynet.be

Il assure divers rôles de surveillance, de dépistage et de suivi médical des élèves. Par sa mission de promotion de la santé, il participe au développement de la qualité de vie et du bien-être de chaque enfant à l'école. Si vous désirez vous opposer au choix du PSE Centre de Huy de Médecine Préventive, faculté que vous laisse la loi, vous êtes tenus d'en avertir le PSE le plus rapidement possible.

Le pouvoir organisateur, la direction, les équipes pédagogique et éducative ainsi qu'extrascolaire vous souhaitent la bienvenue.

C'est avec beaucoup d'enthousiasme et de plaisir que nous vous attendons début septembre pour commencer notre année scolaire par un moment de convivialité autour du traditionnel :

PETIT DEJEUNER DE RENTREE

Salle des fêtes dès 8h

